

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/12/12/02

Date de convocation :

05/12/2025

Objet de la délibération :

Election nouvel
adjoint

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

17/12/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

05/12/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le douze décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN
Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel
PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents : M. Nicolas DEAU

Absents excusés : M. LOGUIOT Stéphane, M. Jean-
Michel CLEMENT.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume
AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L
2122-10 et L 2122-15,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont
la démission a été acceptée par Monsieur Le Préfet par
courrier du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des
services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er}
Adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint celui-ci
est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs, il s'agit de
Romuald TAUVERON et Guillaume CRETIN

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement
du vote.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de votants : 13

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- Nombre de suffrages blancs : 0

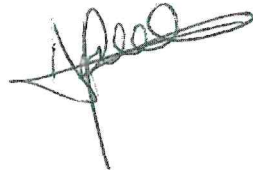
Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Régis LAFON	13

M. Régis LAFON ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 4ème Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

